



Note sur la participation d'INPACT aux Assises de l'installation et orientations communes pour soutenir l'installation de nouveaux paysans

11 mars 2013

INPACT national, qui regroupe 5 têtes de réseaux (Afiip, FADEAR, FNAB, FNCIVAM et InterAfocg), a été invité par le ministère de l'Agriculture à participer au Comité de pilotage des Assises de l'Installation.

L'objectif de ces Assises défini par Stéphane Le Foll est « de construire une politique de l'installation renouvelée et renforcée. Il s'agit d'améliorer la politique d'installation en optimisant les dispositifs d'aide existants, en améliorant le parcours proposé à ceux qui souhaitent s'installer, en améliorant la gouvernance et en faisant le lien avec la question de l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs. Il s'agira de répondre à l'enjeu de l'installation dans toute la diversité de l'agriculture française, en favorisant l'accès au métier d'agriculteur partout où une demande existe. »

Après une première phase de concertation nationale sur les questions à aborder lors des assises¹, **la concertation va avoir lieu en région** de mars à mai 2013 pour apporter des propositions autour des 3 thèmes suivants :

- Qui veut-on aider ? (cibles) ; Quelles aides mobiliser, quelles complémentarités entre ces aides et quelles conditions d'accès ?
- Quel accompagnement des futurs installés (formation, parcours à l'installation, animation) et quelle gouvernance ?
- Quelles solutions pour la transmission des exploitations et l'accès au foncier ?

Les comptes rendus des différentes réunions sont disponibles sur le site du ministère. En complément, les administrateurs d'INPACT ont souhaité partager dans leurs réseaux et avec les INPACT régionaux la **méthode de travail et les résultats de leurs concertations**.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse du positionnement d'INPACT et des premières orientations proposées ainsi qu'un bilan plus personnel fait par les paysans ayant participé aux débats reprenant les points où ils sentent que les lignes peuvent bouger... ou pas.

Nous espérons qu'ils vous seront utiles pour participer activement à la concertation régionale et ainsi faire entendre les propositions de nos réseaux. Même si nous avons estimé qu'il était important d'échanger ensemble avant de participer à ces assises nous avons aussi réalisé qu'être nombreux à porter ces idées leur donnait du poids et nous vous invitons donc à vous mobiliser autant que possible pour y être présent dans vos régions.

Des orientations communes :

¹ Le calendrier des Assises et la liste des participants au comité de pilotage national ainsi que les documents diffusés lors du comité sont consultables sur <http://agriculture.gouv.fr/Assises-de-l-installation>

En juillet le comité de pilotage se réunira de nouveau à Paris pour faire le point sur les consultations régionales et sur ce qui sera intégré de ces propositions à la loi d'avenir agricole. Avant cette date il nous semblerait intéressant de proposer au ministère un recueil des propositions de l'ensemble de nos réseaux pour améliorer le parcours à l'installation et permettre à un plus grand nombre de paysans de s'installer.

Nous vous proposons donc d'étayer le document ci-joint de vos propositions concrètes et de les retourner avant le 6 juin à Eve Poulteau qui coordonne le travail d'InPACT sur les assises de l'installation : epoulteau@fadear.org

Méthode de travail :

Les membres d'INPACT se sont réunis par téléphone avant chaque réunion pour se mettre d'accord sur les propositions et interpellations apportées lors des comités de pilotage nationaux qui se sont déroulés d'octobre 2012 à février 2013. Ces propositions ont pu être renforcées par l'expression de membres INPACT invités en propre aux Assises (FNCIVAM, FNAB et InterAfocg) et par d'autres réseaux (MRJC, Terre de Liens). Le principe étant d'être le plus nombreux possibles à porter des points de vue concordants.

Il nous a semblé important que chacun vienne avec ses spécificités d'action, en complémentarité d'autres acteurs, en faisant des propositions concrètes (qui peuvent éventuellement renforcer des positions syndicales sans avoir le même rôle que les syndicats).

Avis des paysans sur ce qui peut être gagné à l'occasion de ces assises :

Quelques éléments du rapport de force :

- Entre le ministère et les régions (notamment sur les questions des moyens financiers)
- Entre les régions et les JA : la volonté des JA d'un socle national s'oppose à celle des régions pour qui les spécificités et les volontés territoriales sont à prendre en compte

Les acteurs « traditionnels » de l'installation pèsent pour renforcer les outils et les aides de l'agriculture « lourde » (fonds de garantie extérieurs, mobilité des parts financières, aides à l'investissement, fond agricole et bail cessible étendus...)

Notre réseau a remis au débat la question des modèles agricoles, a porté un projet d'avenir pour les territoires et l'emploi en agriculture. Des principes autour de l'installation : respect des parcours et des projets (donner les moyens au p.p. d'être acteur de son parcours), des aides pour compenser les « inégalités » de situation (hors cadres, ...), valoriser et soutenir les initiatives solidaires (TdL, couveuses ou espaces test...). Nous avons souvent trouvé dans les représentants des Régions des alliés sur ces approches.

Là où on a senti une écoute

Gouvernance du PPP (inclusion des collectivités territoriales, pluralisme...)

Sur la valorisation des pratiques « agro-environnementales »

Statut du porteur de projet (un groupe de travail spécifique sera mis en place au niveau du ministère)

Sur la ½ SMI, il y a un travail en cours à la MSA auquel nous ne sommes pas associés mais qui marque un signe d'ouverture à des propositions sur ce point.

Sur la question de l'installation progressive : on peut / doit faire des propositions (le ministère a précisé que le cadre juridique existe depuis les CTE installation progressive mais qu'il n'est plus « actif »)

Là où il faudra se battre

Sur la question du foncier et du contrôle des structures.

3 points prioritaires sur lesquels il y aura peut-être des avancées significatives :

- Avoir un cadre qui garantisse une gouvernance plurielle et diverse (même si on sait que l'application peut être différenciée selon les départements, cf le ppp qui est déjà ouvert à la diversité dans le texte)
- Avoir une prise en compte plus large de l'accompagnement à l'installation (de la pré-installation bien en amont à la post-installation)
- Jouer sur les bonus (et éventuellement malus) en proposant des critères adaptés au contexte

3 points qui semblent moins évidents à gagner :

- Les conditions d'éligibilité (> 40 ans, capacité prof, évaluation des acquis) : il y a des choses susceptibles d'évoluer mais ça n'est pas apparu comme prioritaire dans la synthèse du ministère. De même sur les critères de viabilité économique qui sont peu remis en question (même si certaines régions offrent des exemples intéressants de critères sur lesquels on peut s'appuyer)
- Les mesures pour inciter le cédant à transmettre pour l'installation ont montré peu d'efficacité jusque là
- Le passage d'une logique de projet à une logique de dossier (ou structure) semble peu soutenu

Propositions d'InPACT dans le cadre des assises de l'installation

A développer par les InPACT régionaux qui souhaitent s'investir dans cette démarche pour proposer au ministère des orientations communes à nos structures

Orientations générales

Afin de pouvoir travailler de façon efficace sur l'avenir de l'installation, il nous semble essentiel que soit menée une réelle évaluation du système d'accompagnement de l'installation actuellement en place. Dans cette période de rigueur budgétaire une évaluation coût/efficacité nous semble particulièrement importante pour rechercher ensemble des solutions.

Dans le même sens il nous semble important de bien articuler le travail que nous allons mener avec le projet qui sera porté par la France dans le cadre de la réforme de la Pac afin que l'ensemble des aides puisse accompagner un plus grand nombre d'installations.

Si l'Etat souhaite permettre des installations nombreuses, il faut ouvrir la porte de l'installation à tous les projets agricoles. Outre l'analyse des raisons pour lesquelles autant de personnes s'installent aujourd'hui sans les aides de l'Etat que nous allons mener, nous souhaitons souligner notre attachement à ce que l'Etat puisse proposer un accompagnement pour tous, sans différencier les projets. Aujourd'hui nous voyons trop souvent un accompagnement à 2 vitesses : les installations « classiques » avec les aides de l'Etat et celles dites « atypiques » avec l'aide des collectivités de bonne volonté, et des dossiers renvoyés dans ce cas uniquement aux associations de nos réseaux.

Si on veut favoriser LES agricultures il faut accompagner tous les projets. Y compris en développant la formation sur les différentes approches agricoles dès l'enseignement initial.

Nous ne remettons pas en cause le dispositif existant dans son ensemble mais souhaitons qu'il soit dans la pratique plus transparent, plus accessible et pluraliste.

Nous souhaitons aussi rappeler que les éléments qui vont sortir des Assises de l'installation seront contraints ou confortés par les évolutions de la PAC et par l'importance accordée par les collectivités territoriales à l'installation/transmission.

1. Qui veut-on aider ? (cibles) ; Quelles aides mobiliser, quelles complémentarités entre ces aides et quelles conditions d'accès ?

Qui veut-on aider ? (cibles)

Nous souhaitons aider plus de personnes à s'installer avec des projets diversifiés et nous souhaitons marquer l'ouverture du monde agricole, renforcer sa capacité à accueillir dans le métier des personnes qui n'en sont pas issues (notamment pour prendre en compte l'évolution des parcours professionnels).

Pour cela, et pour affirmer un souhait de pluralité dans la gestion des aides nous proposons de rebaptiser la DJA (qui crée malencontreusement la confusion avec le syndicat JA), en DNA, Dotation Nouvel Agriculteur.

Quelle aide ?

La DNA doit rester une aide au démarrage d'activité et non à l'investissement. Pour renforcer cette dimension nous proposons de la mensualiser.

Elle doit en effet permettre d'aider des projets nécessitant peu d'investissement (et donc peu d'endettement) mais créant de l'emploi et de la dynamique sur les territoires.

(Elle ne doit pas être une dotation de carrière, etc.)

La DNA doit être mieux articulée avec les autres aides pour prendre en compte des spécificités territoriales.

La coordination doit plutôt se faire à ~~la~~ l'échelle régionale qui est le bon échelon pour les adapter aux enjeux de territoire.

Nous souhaitons aussi le renforcement du soutien pré-installation et post : soutien financier, statutaire et assurantiel pour permettre de découvrir le métier et de l'appréhender.

Attention à prendre ces aspects en compte dans l'aide directe à l'installation : cf aujourd'hui certains comités Vivéa locaux ne financent plus les formations « de l'idée au projet... ».

Quelles conditions d'accès ?

Ouvrir aux plus de 40 ans (à plaider au niveau européen et dans l'attente de ce changement à intégrer dans les aides complémentaires à la DNA). *Le ministère semble avoir renoncé à changer ce critère européen*

La SMI n'est pas un bon critère dans de nombreux cas, la valeur ajoutée est un meilleur critère.

La capacité professionnelle est à évaluer autrement que par le simple diplôme agricole : faciliter la prise en compte de l'expérience.

Critères économiques :

Il faut avoir le souci d'efficacité des financements : aider en priorité les projets qui coutent peu mais ont une pertinence économique et territoriale.

De même par souci de répartition du soutien public il faut aider en priorité ceux qui n'auront pas beaucoup d'aide PAC ensuite : ceux qui sont le plus autonome ensuite ont besoin d'être encouragés au démarrage.

Il faut lier la DNA à l'argent public qui vient derrière plutôt qu'au revenu envisagé car celui-ci peut se calculer de différentes façons.

Il faut aussi renforcer l'aide si c'est une création d'activité.

Un système de bonus pourrait être efficace : si vente directe, si bio, si autonomie protéique, si...

Il faut résoudre le problème du coût du PDE par l'accompagnement : le ppp doit réellement être ouvert à plusieurs accompagnements tels que prévu.

Suivi économique technique : quand il s'agit d'une création d'activité l'évaluation du PDE au bout de 3 ans n'est pas pertinente

Comment prendre en compte l'installation progressive (en plus de ce qui a été dit avant) ?

Appréhender l'installation progressive dans toutes ses dimensions pour permettre de faire venir dans le métier des personnes qui n'en sont pas issues.

Critères d'évaluation de revenu à moduler dans le temps.

Quand on ne peut pas être aide familial : quel statut pour commencer ?

Il faut veiller à ce que les conditions d'installation progressive ne satisfassent pas celles nécessaires à l'obtention de la DJA. D'où non atteinte des conditions de revenu, superficie inférieure à 1/2 SMI, pas inscrit à la MSA (sauf cotisant solidaire), attention à ne pas atteindre un certain nombre de part dans une société...

Dans le cas où le nouvel agriculteur envisage l'acquisition progressive de la Capacité Professionnelle Agricole, et s'engage à acquérir le niveau de formation nécessaire dans les trois ans suivant l'installation, il aura droit à la moitié de la DNA et aux prêts bonifiés. L'autre moitié de la DNA lui sera donnée après l'acquisition des compétences nécessaires.

Un délai pour demander la DNA une fois installé pourrait être proposé : définir lequel.

D'autres aides que la DNA ?

Les fonds issus de la taxe sur les terrains agricoles rendus constructibles qui sont en partie utilisés pour les projets jinnovation (peu de projets pour beaucoup d'administration) pourraient être plus utilement utilisés à renforcer l'aide à l'installation, progressive notamment et à la transmission (dont une politique de stockage foncier ? à préciser...).

Le montant des fonds sera en 2013 de 27 millions d'euros, sachant qu'en 2011, 22 projets jinnovation ont été retenus pour un total de 256 668 €.

2. Quel accompagnement des futurs installés (formation, parcours à l'installation, animation) et gouvernance ?

<p>Lien entre accompagnement – gouvernance – financements</p> <p>Il est important de réaffirmer la nécessité de la pluralité des approches et des acteurs (en incluant les non agricoles comme les collectivités territoriales qui connaissent bien les territoires). Nos réseaux ont légitimité à être dans ces dispositifs et à accéder aux informations et aux financements comme les autres acteurs de l'installation.</p> <p>Le collectif INPACT doit être reconnu en tant que tel et être présent dans les lieux de décision et d'orientation.</p> <p>Quelques éléments complémentaires sur la base desquels des propositions sont à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce n'est pas parce qu'on est dans le dispositif (permanence au point info ou agréé comme conseiller) que tout se passe bien (ex. Bretagne) - On ne peut pas tout faire dans le cadre du PPP (nos réseaux font aussi d'autres actions d'accompagnement hors PPP) 	<p>Axer sur nos valeurs et nos approches / pédagogies d'accompagnement en lien avec les différents profils</p> <p>INPACT souhaite mettre en avant les différentes approches d'accompagnement des réseaux qui le constituent. Elles nous semblent pertinentes aussi bien pour les futurs installés issus du milieu agricole que pour les profils plus variés qui relèvent de la création d'activité plus que de la reprise d'exploitation. Nous devons être attentifs à ne pas être cantonnés aux projets « atypiques ».</p> <p>Dans un contexte agricole en évolution, nous permettons à de nouveaux publics de s'installer, notamment en faisant de l'accompagnement bien en amont de l'installation (en renforçant leurs compétences, en les appuyant dans la durée, en leur permettant de mettre un pied à l'étrier petit à petit) et en post-installation. Cet accompagnement amont (dont font partie les formations « de l'idée au projet ») est souvent difficile à revendiquer et à financer.</p> <p>Nous ne devons pas revendiquer des modes d'accompagnement particuliers avec un financement spécifiques mais bien rester « au cœur du dispositif existant ». Nous devons mettre en avant nos spécificités et non nos différences.</p> <p>Enfin, l'accompagnement collectif qui est souvent proposé par nos réseaux est une richesse car il permet de mélanger les profils et les expériences pour les porteurs de projet.</p>
<p>Intégrer dans le PPP des outils qui « redonnent la main » aux candidats à l'installation</p> <p>INPACT propose de reprendre un outil tel que le chéquier installation qui existe dans certains départements et qui permet à celles et ceux qui passent par le PPP de choisir leur parcours avec les partenaires qui lui semblent les plus pertinents. L'intérêt est que dans un contexte mouvant, nul ne sait ce qui sera essentiel aux futurs installés, par contre d'avoir plusieurs regards sur son projet lui permettra d'avoir une vision plus large. Ce chéquier doit être adapté à des accompagnements en collectif.</p> <p>Les dispositifs actuels « à la carte » manquent de transparence notamment sur l'information donnée aux candidats (diversité des acteurs de l'accompagnement et nature des services proposés). Ils devraient servir à financer la formation des candidats et toutes les structures accompagnatrices. Cette proposition est à porter en lien avec les régions pour qu'elles n'aient pas l'impression d'être dépossédées de cet outil.</p> <p>Les stages permis dans le PPP sont importants mais difficiles à mettre en place du fait du cadre contraignant (notamment pour trouver un maître exploitant qui soit agréé, formé et qui ait une comptabilité de gestion). Est-il possible d'avoir des conventions de stage hors PPP ?</p> <p>Des propositions sur la formation initiale sont à faire car c'est un élément important dans la « préparation » des futurs installés.</p>	<p>Points portés par les réseaux en complément d'INPACT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance du PDE est à relativiser par rapport à l'approche globale de projet qui est au cœur de l'accompagnement à l'installation - l'axe installation du VIVEA devrait être augmenté, prioritaire et plus ouvert.

2. Quels enjeux pour la transmission des exploitations et l'accès au foncier ?

Aujourd'hui pour un paysan qui approche de la retraite il y a 3 options : réaliser la vente de son bien au meilleur prix, transmettre sa ferme au prix de l'outil de travail (avec aides, droits à produire, etc.) ou permettre que la ferme soit reprise par un nouveau paysan. Ces 3 options ne sont pas compatibles dans la situation actuelle.

Ce que nous souhaitons c'est que les politiques mises en place permettent à un plus grand nombre de paysans d'aller vers la 3eme option (transmettre à un nouvel agriculteur) sans que ce soit uniquement par pur militantisme.

Nous proposons que toutes les aides soient orientées pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et que tous les bonus aillent dans ce sens (sur les retraites, du point de vue fiscal, etc.)

Pour cela nous souhaitons que les assises régionales puissent faire des propositions pour :

- Permettre un véritable recensement des fermes qui pourraient être reprises par un nouvel agriculteur et ce suffisamment en amont pour accompagner le cédant potentiel.

Ce qui implique de revoir les délais DICA et RDI et l'incitation à les remplir + soutenir un accompagnement pluraliste des cédants

- Limiter l'augmentation du prix d'accès au foncier agricole et au fermage (notamment rétablir et faire appliquer le droit pour mettre fin aux pas de portes, etc.)

Ce qui implique aussi de décourager les plus-values réalisées à la cessation d'activité plutôt que de l'encourager par des mesures fiscales et de développer des aides particulièrement incitatives pour transmettre plutôt que de vendre pour l'agrandissement : s'inspirer pour cela des mesures mise en place par les Régions.

- Protéger les terres agricoles et réformer Safer et CDOA pour donner une priorité aux nouvelles installations.
- Encourager les communes à accompagner l'installation : par une information large sur ce qu'elles peuvent mobiliser et par un encouragement au stockage foncier.
- Encourager la transmission progressive en travaillant notamment sur des statuts adaptés (tuteurs, etc.) et sur une reprise au niveau national d'aides développées dans certaines régions pour encourager la mise en fermage progressive des grandes installations.

Des propositions supplémentaires seront faites sur le foncier dans le cadre d'un groupe de travail en cours avec Terre de liens qui vient de rejoindre le pôle InPACT national et d'autres partenaires.